

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Avril 2016

Liste des présents:

ABRY Jacques, STEIB Éric, DUHOUX Gilbert, DAYMA Vaimiti, GRESSARD Jean-Paul, ROESS Odile, RONCONI Aurélie, VAILLAUD-PREVOT Émeline, DAVIS Marc, VUERLI Sandrine, VALLADONT Carole

Excusés: ROBERT Julien, SURLEAU Étienne, LISTRAT Serge

Ordre du jour:

- Travaux en forêt
- Enfouissement réseau électrique moyenne tension
- Comptes administratifs 2015
- Comptes de gestion 2015
- Budgets primitifs 2016
- Divers

Le maire Jacques Abry ouvre la séance.

- Travaux en forêt :

Lors du dernier conseil municipal, il a été demandé à l'ONF de proposer un nouveau programme de travaux en forêt, cela est fait. Le nouveau programme est adopté à l'unanimité par le conseil municipal pour un montant de 3 222,72 € TTC

- Enfouissement du réseau électrique :

Le conseil municipal doit se prononcer sur 2 actions :

- Recul d'une portée du poteau qui supporte le transformateur H61 situé rue du Moulin,

- La seconde, concerne l'extension du réseau électrique et les travaux coordonnés d'éclairage public pour le lotissement au lieu dit « la Chouette» en lien avec Néolia (suppression du transformateur H61 et du poteau support rue Pierre Carmien).

Le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise le maire à engager ces deux opérations.

- Comptes administratifs 2015 :

Le Maire s'étant retiré les comptes administratifs 2015 sont soumis au vote par le 1er adjoint.

Budget général :

- Dépense de fonctionnement = 210 582,92 €
 - Recettes de fonctionnement = 580 389,01 € soit un excédent de 369 806,09 €
 - Dépenses d'investissement = 226 310,90 €
 - Recettes d'investissement = 165 564,35 € soit un déficit de - 60 746,55 €
- Budget assainissement :
- Dépense de fonctionnement = 22 675,66 €
 - Recettes de fonctionnement = 141 547,11 € soit un excédent de 118 871,45 €
 - Dépenses d'investissement = 0,00 €
 - Recettes d'investissement = 27 810,64 € soit un excédent de 27 810,64 €
- Ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

- Comptes de gestion 2015 :

Les comptes de gestion 2015 sont soumis au vote du conseil. Leurs résultats étant identiques à ceux des comptes administratifs, ils sont adoptés à l'unanimité.

- Budgets primitifs 2016 :

Les budgets primitifs 2016 sont soumis au vote.

Budget général :

- Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 574 789,54 €
- Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 514 683,10 €

Budget assainissement :

- Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 144 871,45 €
 - Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 141 532,09 €
- Ils sont adoptés à l'unanimité.

- Taux d'imposition 2016:

Le maire soumet au vote les taux d'imposition pour 2016. Ils restent inchangés. Le conseil municipal adopte les taux d'imposition 2016 à l'unanimité.

- Divers:

- Employés communaux: suite à la démission de l'employé communal en contrat d'avenir et la fin du contrat CAE fin mai, il est décidé de recruter un nouvel employé en contrat d'avenir sur un horaire de 35h/semaine. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Maison du Temps Libre : le projet de modification du pilotage du chauffage de la MTL est en cours et pourrait débuter d'ici fin juin.
- La réfection du secrétariat de la mairie est reprogrammée à mi-mai.
- Mur d'escalade de l'aire de jeu en attente : il est proposé d'enlever la partie dangereuse du jeu dans l'attente de sa réfection.
- Présentation de l'évolution du projet du lotissement.

- Réfection possible du terrain de jeux : attente de la DETR.
- Présentation au conseil de la proposition d'achat d'un nouveau tracteur tondeuse suite à de nombreuses pannes et coûts engendrés par l'actuel engin. Le crédit pour l'achat du nouveau tracteur tondeuse sera inscrit au budget 2016.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Réponses positives à demandes de subvention:
 - 500 euros à Haute-Lizaine dans le cadre de la mise en place d'actions auprès des enfants durant les vacances.
 - 50 euros pour le Souvenir Français.
 - Un bon d'achat de 100 euros à Vocaluz dans le cadre de leur participation au Festival de chants chorales du 25 au 30 août à AGGTELEK en Hongrie.

- Il a été décidé à l'unanimité d'augmenter la caution demandée lors de la réservation de la MTL. Elle sera dorénavant de 500 euros.

- Problèmes des nuisances sonores de la MTL :
le voisinage s'est plaint à plusieurs reprises des nuisances sonores engendrées par certains locataires de la MTL. Le niveau sonore du système qui déclenche les signaux d'alertes puis la coupure de la "sono" a été abaissé.

La séance se termine à 22h45.

Le Maire